

## Quelles UE choisir pour une L3 droit privé ?

Par **kalydub**, le **04/07/2019** à **13:39**

Bonjour à tous,

Je vais à la rentrée passer en L3 de droit privé. Les matières changent selon les facs et je n'ai pas pu trouver mon bonheur parmi les questions des autres, alors je pose ça ici : **quelles matières seraient les plus judicieuses pour une L3 droit privé ?**

Pour le semestre 5, j'ai le choix entre :

U.E. OBLIGATOIRES AVEC T.D. OPTIONNELS : Choisir 3 TD sur 6

- Droit administratif des biens
- Droit civil : Contrats spéciaux
- Droit des sociétés
- Droit du travail
- Droit de l'Union européenne : le système juridique
- Théorie générale des libertés fondamentales

U.E. OPTIONNELLES DE SPECIALISATION SANS TD : Choisir une 1 U.E

- Droit commercial
- Droit international public
- Droit des étrangers

UE OPTIONNELLES D'HISTOIRE SANS TD : Choisir une 1 U.E

- 1) Histoire du droit privé
- 2) Histoire du droit public

**Est-ce par ailleurs judicieux de prendre l'option Histoire du droit privé en plus de toute la charge de travail obligatoire ?**

Pour le semestre 6, j'ai :

U.E. OBLIGATOIRES AVEC T.D. OPTIONNELS : Choisir 3 TD sur 4

- Droit civil : contrats spéciaux
- Droit des sociétés
- Droit du travail
- Droit civil : les biens

U.E. OPTIONNELLES SANS TD : Choisir 2 U.E sur 5

- Comptabilité
- Droit de la concurrence

- Droit de la consommation
- Régime juridique des libertés fondamentales
- Histoire du droit des biens

Je comptais au vu de mes attirances personnelles choisir pour le semestre 5 le droit civil des contrats spéciaux, le droit du travail et la théorie générale des libertés fondamentales en TD, le droit des étrangers pour l'UE optionnelle de spécialisation sans TD. Pour le semestre 6, choisir en TD le droit civil des contrats spéciaux à nouveau, de même pour le droit du travail et prendre le droit civil des biens. En UE optionnelle sans TD je comptais prendre le régime juridique des libertés fondamentales et l'histoire du droit des biens. A noter que je ne souhaite pas être juriste en entreprise, sans avoir encore de parcours très défini, je préférerais travailler avec des personnes physiques, comme les juristes mis à disposition dans les associations pour accompagner les gens qui ont besoin d'aide, notaire, ou juge aux affaires familiales...

Merci d'avance pour votre aide !

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **14:28**

Bonjour

Est-ce que vous avez une idée du Master que vous souhaitez faire ?  
C'est cela qui doit guider votre choix de matières.

Si vous êtes vraiment certains de ne pas vouloir faire de Master droit des affaires, alors vous pouvez partir sur ce que vous dites.

Par **kalydub**, le **04/07/2019** à **15:06**

Merci pour votre réponse ! Oui je suis certaine de ne pas vouloir me diriger vers le droit des affaires. Mon cœur balance pour le moment entre le droit notarial et le droit des personnes et des familles...

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **22:13**

Attention si vous visez le notariat, je pense que vous devriez prendre droit des sociétés au lieu de droit du travail et droit commercial à la place de droit des étrangers.